A.G. des personnels et étudiants de l'U.J.M. (Saint-Etienne) du 06/01/2008

Appelée par les syndicats Ferc-Sup C.G.T. et SDPREES-F.O.-42, l'A.G. a décidé la mise en place d'une coordination de l'U.J.M. qui regroupe :

- 1- un représentant par U.F.R., un représentant pour les I.U.T., un représentant pour le C.U.R. ; un pour le site Carnot ; un pour le CILEC ;
- 2- un représentant de chacune des organisations syndicales : SDPREES-F.O.-42 ; Ferc-Sup-C.G.T. ; SNESUP-F.S.U.
- 3- des représentants des organisations étudiantes : UNEF, Cursus.
- 4- un représentant des personnels contractuels ;
- 5- un représentant des services centraux sur budget propre ;
- 6- un représentant du collectif des précaires de l'U.J.M.;
- 7- un représentant des personnels des services externalisés.

Cette coordination aura pour tâche la mobilisation sur la base des motions votées en A.G.

- L'A.G. incite les personnels à mettre en oeuvre la grève du zèle, la grève des notes et des jurys, selon les modalités qui leur paraîtront efficaces.
- Pour cela l'A.G. appelle à des A.G. d'U.F.R. et de services
- l'A.G. appelle à une nouvelle A.G. qui regroupera les décisions et/ou propositions de ces A.G. partielles lors d'une prochaine A.G. qui aura lieu le mardi 27 janvier.

Se sont proposés pour coordonner les actions et participer à la première réunion de la coordination :

- 1) UFR, services et sites:
- U.F.R. Sciences : Clémentine VIGNAL (clementine.vignal@univ-st-etienne.fr)
- U.F.R. ISEAG: Michel BELLET (michel.bellet@univ-st-etienne.fr)
- U.F.R. SHS: Sylvain EXCOFFON (sylvain.excoffon@univ-st-etienne.fr)
- I.U.T.: Emilie LANCIANO (emilie.lanciano@univ-st-etienne.fr)
- U.F.R. ALL: Jean-Christophe PITAVY (jean.christophe.pitavy@univ-st-etienne.fr)
- U.F.R. Droit: à déterminer
- U.F.R. Médecine : à déterminer
- CILEC : Marie BERGER (marie.berger@univ-st-etienne.fr)
- Site Carnot : à déterminer
- C.U.R.: à déterminer

- 2) Syndicats:
- SDPREES-F.O.-42 : Jean-Claude Jarrige (jeanclaude.jarrige@univ-st-etienne.fr)
- Ferc-Sup-C.G.T.: Myriam NORMAND (myriam.normand@univ-st-etienne.fr)
- Snesup-F.S.U. : Serge PROUST (serge.proust@univ-st-etienne.fr)
- 3) Organisations étudiantes :
- UNEF : Lucienne VALLE (lucienne.valle@hotmail.fr)
- CURSUS : Lorène UJHELYI (lorene.ujhelyi@yahoo.fr)
- 4) Représentant des personnels contractuels : Sophie DAMON (sophie.damon@univ-st-etienne.fr)
- 5) un représentant des services centraux sur budget propre : à déterminer
- 6) un représentant du collectif des précaires de l'U.J.M.: nom à donner. contact : quidbloque@yahoo.fr
- 7) un représentant des personnels des services externalisés : à déterminer.

Cet ordre ne reflète aucune hiérarchie. Les noms peuvent être changés à l'issue des délibérations des mandants. Les décisions d'ensemble seront prises par l'A.G. du 27 janvier. Vous pouvez prendre contact avec le membre de la coordination que vous souhaitez pour savoir comment s'organise la mobilisation dans votre UFR ou service et participer à cette mobilisation.

Par ailleurs l'A.G. a décidé :

- d'insérer dans le 3e point des motions déjà votées en termes identiques lors des A.G. des 25 et 27/11 la phrase suivante : « Nous refusons en conséquence les 6 suppressions de postes imposées en 2009 à l'U.J.M. et dénonçons le développement croissant de la précarité à l'intérieur de l'U.J.M. »
- de présenter ces motions séparément lors du Congrès des conseils centraux qui aura lieu prochainement. (chargés de la présentation de ces points : point 1 : Lucienne Valle ; point 2 : Eric Perin-Samindayar ; point 3 : Gérald Chatagnon).

Rappel des motions, incluse la modification du point 3 :

Motions de l'A.G. de l'Université Jean-Monnet, Saint-Etienne, 25/11/2008 (site Tréfilerie) appelée à l'initiative de : SDPREES-FO-42, FERC-Sup-CGT, SNESUP-FSU, UNEF (modification du point 3 lors de l'A.G. du 06/01/2209)

1) Sur la réforme des concours :

Nous demandons le retrait du projet de réforme des concours d'enseignement qui dissocie réussite aux concours et obtention de postes de fonctionnaires d'Etat avec les garanties afférentes, qui vide les concours de leur contenu disciplinaire, repousse le moment du passage du concours (d'au moins un an), supprime l'année de stage rémunérée.

Nous nous engageons à ne pas participer à l'élaboration des maquettes. Nous demandons au C.A. et au président de l'université de ne pas transmettre celles-ci.

Nous demandons enfin l'ouverture de véritables discussions pour l'amélioration de la formation des enseignants.

Vote à l'unanimité

2) Sur le projet de décret relatif au statut des enseignants-chercheurs, modifiant le décret de 1984 :

Nous réclamons l'abandon du projet de modification du décret statutaire de 1984, qui applique et aggrave encore les dispositions de la loi LRU. Nous nous opposons notamment:

- aux pleins pouvoirs des présidents d'université ou directeurs d'établissement dans une gestion individuelle des carrières ;
- à une modulation des services qui se traduira par un alourdissement des services d'enseignement pour la plupart des enseignants chercheurs ;
- à la dépossession du CNU de tout rôle de gestion nationale des carrières des enseignants chercheurs (promotions, congés sabbatiques).

Nous demandons l'ouverture de négociations avec les organisations syndicales pour améliorer les conditions dans lesquelles les enseignants-chercheurs exercent leurs différentes missions, ce qui suppose d'alléger globalement, par des créations d'emplois, leurs services en prenant pleinement en compte leurs autres activités (recherche, administration, etc.).

Nous demandons en particulier le demi-service pour les nouveaux recrutés ainsi que l'amélioration des conditions de travail, des grilles de rémunération et des salaires de tous les personnels.

Nous exigeons la réorientation des moyens budgétaires à cet effet dès le budget 2009.

Vote à l'unanimité

3) Suppression de 900 postes dans l'enseignement supérieur

Nous demandons le maintien des 900 postes.

Nous demandons la mise en place d'un plan de recrutement de titulaires qui permette d'ouvrir une perspective aux personnels précaires travaillant actuellement à l'université.

Nous refusons en conséquence les 6 suppressions de postes imposées en 2009 à l'U.J.M. et dénonçons le développement croissant de la précarité à l'intérieur de l'U.J.M.

Nous demandons enfin l'alignement du taux d'encadrement et du ratio budgétaire des universités sur celui aujourd'hui appliqué pour les classes préparatoires et les grandes écoles.

Vote à l'unanimité